

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN
SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue à la salle Arc-en-ciel le 15 janvier 2024 à compter de 19 h 00 :

Sont présents

Maire	Pierre Gagné
Conseillers	Marc-André Routhier, siège numéro 3 Ghislain Collin, siège numéro 5 Réjean Desjardins, siège numéro 1
Conseillères	Joanie Thibault, siège numéro 2 Josée Gougeon, siège numéro 4

Siège numéro 6 vacant

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Gagné.

Est également présente :

Handie Ladouceur, Greffière-trésorière adjointe/Directrice générale par intérim qui agit comme secrétaire de cette séance.

Nombre de citoyens présents : 15

VALIDATION DU QUORUM

Tous les membres du conseil municipal étant présents, le quorum est constaté.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 19 h 00.

2024-01-3422

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier appuyé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant deux points à varia :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023
 - 3.2 Suivi de la séance ordinaire du 11 décembre 2023
4. ADMINISTRATION
 - 4.1 Augmentation des tarifs pour les publications dans le Villageois
 - 4.2 Entente avec le Centre Canin Le Refuge
5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Adoption des comptes à payer pour décembre 2023
6. RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Prolongation de la probation du Directeur du service d'urbanisme
- 6.2 Lettre d'entente avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud

7. POINT D'INFORMATIONS

- 7.1 Budget 2024

8. VARIA

- 8.1 Remboursement à un citoyen pour frais de parc;
- 8.2 Embauche d'une ressource à la direction générale.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter.

2024-01-3423

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault, appuyée par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser la Greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023; et

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Aucun suivi

ADMINISTRATION

2024-01-3424

AUGMENTATION DES TARIFS POUR LES PUBLICATIONS COMMERCIALES DANS LE JOURNAL LE VILLAGEOIS

ATTENDU QUE les prix d'impression ont beaucoup augmenté dans les dernières années;

ATTENDU QUE le journal local le Villageois est maintenant entièrement en couleur;

ATTENDU QUE la municipalité désire augmenter les tarifs pour les publications commerciales;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Josée Gougeon, appuyée par Joanie Thibault et résolu à l'unanimité, d'augmenter les tarifs mensuels et annuels pour les annonces commerciales dans ledit journal, tel qu'inscrit dans les tableaux suivants:

ANNUEL

Carte professionnelle	90,00 \$
-----------------------	----------

¼ page	150,00 \$
½ page	300,00 \$
1 page	600,00 \$

MENSUEL

Carte professionnelle	12,00 \$
¼ page	16,00 \$
½ page	30,00 \$
1 page	55,00 \$

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-01-3425

ENTENTE AVEC LE CENTRE CANIN LE REFUGE

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a adopté des lois et règlements afin d'encadrer les obligations à respecter pour le bien-être des animaux et la sécurité de la population;

ATTENDU QUE le Centre Canin Le Refuge détient un permis délivré par le MAPAQ comme exploitant d'un lieu de recueil de chats et de chiens, couvrant les activités de fourrière et de refuge;

ATTENDU QUE la Municipalité renouvelle depuis plusieurs années une entente de service avec le Centre Canin Le Refuge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Desjardins appuyé par Ghislain Collin et résolu à l'unanimité, d'accepter de renouveler l'entente avec le Centre Canin Le Refuge pour le bon contrôle ainsi que les bons traitements envers les chiens, pour l'année 2024, et de mandater la direction générale de signer l'entente de service du Centre Canin Le Refuge.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

TRÉSORERIE

2024-01-3426

ADOPTION DES COMPTES À PAYER DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer et l'état des revenus et dépenses pour le mois de décembre 2023 tels qu'ils sont présentés :

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023</u>		
Solde au 30 novembre 2023	193 452,77 \$	
Dépôts taxes municipales	75 080,94 \$	
Dépôts autres revenus	2 847,04 \$	
<i>Revenus Déneigement MTQ</i>	<i>58 486,50 \$</i>	
<i>PPA-CE</i>	<i>30 700,00 \$</i>	
Intérêts	926,77 \$	
Total des revenus	168 041,25 \$	

Liquidités	701 732,42 \$	
Intérêt sur liquidités	1 996,57 \$	
Total des liquidités disponibles	874 617,28 \$	
Total	874 617,28 \$	
Chèques fournisseurs	1 258,99 \$	
Déboursés fournisseurs	53 996,84 \$	
Déboursés manuels fournisseurs		
Paiements directs fournisseurs	36 572,54 \$	
Salaires mensuels	74 705,97 \$	
Paiements mensuels (Camions & autres)	47 721,24 \$	
Total des dépenses	214 255,58 \$	
Solde de banque	147 238,44 \$	
Surplus libres	703 728,99 \$	
Liquidités disponibles	850 967,43 \$	

La greffière-trésorière par intérim, Handie Ladouceur, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter.

RESSOURCES HUMAINES

2024-01-3427

PROLONGATION DE LA PROBATION DU DIRECTEUR DU SERVICE D'URBANISME

Attendu que le directeur du service d'urbanisme est en période de probation jusqu'au 26 janvier 2024;

Attendu qu'une nouvelle personne occupera le poste de la direction générale dans les prochaines semaines et qu'il serait approprié que cette nouvelle personne puisse avoir le temps de travailler avec le directeur du service d'urbanisme et de l'évaluer dans ses fonctions;

En conséquence, il est proposé par Josée Gougeon, appuyée par Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité, de prolonger la période de probation du directeur du service d'urbanisme pour une période de 6 mois.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-01-3428

LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA LIÈVRE-SUD

ATTENDU QU'une lettre d'entente, ci-après nommée « lettre d'entente 2024-01 », doit être signée par le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud et la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de cette lettre d'entente 2024-01;

ATTENDU QUE la Municipalité doit mandater et autoriser ses signataires et représentants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanie Thibault appuyée par Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité, d'autoriser le maire, Pierre Gagné, et la direction générale, à signer cette lettre d'entente 2024-01 pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

POINTS D'INFORMATION

La directrice générale par intérim donne quelques informations relatives à l'adoption du budget 2024 qui est retardée.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

VARIA

2024-01-3429

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARC À UN CITOYEN

ATTENDU QUE la Municipalité, à la suite d'une demande de lotissement pour le matricule 7228-09-9206, a exigé le paiement d'un montant pour « frais pour fin de parcs » à un citoyen en 2022 et que le citoyen a demandé une révision de son dossier;

ATTENDU QU'après vérification il s'avère que la demande de lotissement de ce citoyen bénéficie d'une exemption en vertu de notre règlement no. 165, Art. 3.2.4.1 alinéas 4) Opérations cadastrales exemptées du 5% pour fin de parcs et d'espace vert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée Gougeon, appuyée par Joanie Thibault et résolu à l'unanimité, d'accepter que la direction effectue le remboursement à ce citoyen, propriétaire du matricule 7228-09-9206, dans les plus brefs délais.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-01-3430

EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER-TRÉSORIER

ATTENDU QUE le poste de directeur général/directrice générale est vacant depuis le 7 décembre dernier et qu'un processus d'embauche a été mis en place à partir de ce jour.

ATTENDU QUE trois curriculums vitæ ont été reçus;

ATTENDU QU'un de ces candidats remplit parfaitement les exigences pour occuper ce poste et a excellé lors des entrevues préliminaire et formelle menées par la FQM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée Gougeon appuyée par Joanie Thibault et résolu à l'unanimité, de procéder à l'embauche du candidat retenu à titre de directeur général et greffier-trésorier pour la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, avec tous les droits et pouvoirs reliés au poste selon les lois en vigueur; ET de mandater le comité des ressources humaines à procéder à la négociation du contrat de travail et d'en faire le suivi au conseil et d'autoriser le Maire à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen mentionne qu'il y a un manque de communication au service d'urbanisme. Il dit que des dossiers sont perdus et que plusieurs personnes ont vécu le même problème.

Une citoyenne aimerait obtenir plus d'informations relativement aux montants qui ont été donnés par Madame Larocque à l'assemblée de novembre. Elle avait déjà fait une demande qui est restée sans réponse.

Une citoyenne pose des questions concernant l'exercice financier 2022, l'embauche du nouveau directeur général ainsi que sur la date d'élection.

Une citoyenne mentionne un problème avec le site internet de la Municipalité qui était en maintenance depuis 1 semaine et s'interroge sur le Centre Canin Le Refuge.

2024-01-3431

AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de lever la séance. Il est 19h33.

Pierre Gagné
Maire

Handie Ladouceur
Directrice générale par intérim